

Les Infos de Base

mercredi 3 décembre 2003
volume 6, numéro 14
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 3 décembre 2003. Les modifications apportées par les L.Q. 2003, c. 7 et 8 et entrées en vigueur au 3 décembre 2003 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 3 décembre 2003, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 48 du 29 novembre 2003.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 49 du 3 décembre 2003, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 48 du 29 novembre 2003.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2003.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois*

annuelles du Canada, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 30 avril 2003.

Nouvel assemblage des Infobases dans les cédéroms

Suite à un manque d'espace sur le cédérom qui contenait les versions françaises de la législation québécoise, nous avons dû réaménager l'assemblage des *Infobases* avec notre édition de décembre.

La collection *Accès Légal* compte toujours trois cédéroms.

Le premier contient les versions françaises et anglaises des lois et des règlements du Québec.

Le second contient les versions françaises et anglaises des lois annuelles du Québec, les gazettes officielles du Québec ainsi que la version historique des lois du Québec.

Le troisième cédérom demeure inchangé et contient les versions françaises et anglaises de la législation fédérale.

Période de recrutement pour le projet-pilote

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur cédérom).

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de cédéroms. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « cédérom par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projet-

Dans ce numéro

1 État de la publication

Nouvel assemblage des *Infobases* dans les cédéroms

Période de recrutement pour le projet-pilote

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

pilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique, L.R.Q., c. **A-7.001**, a. 35.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 1°.

Loi sur l'aide juridique, L.R.Q., c. **A-14**, a. 87.2.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 2°.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. **A-19.1**, aa. 44, 105.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 3°.

Loi sur les arpentages, L.R.Q., c. **A-22**, aa. 3, 14, 15, 18, 19.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 4°.

Loi sur les arpenteurs-géomètres, L.R.Q., c. **A-23**, a. 1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 5°.

Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. **B-4**, aa. 47, 47.2, 102.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 6°.

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, L.R.Q., c. **B-9**, aa. 1, 1.1, 1.2.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 7°.

Loi sur le cadastre, L.R.Q., c. **C-1**, aa. 1, 21.7.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres

dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 8°.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.13, 29.14.1, 29.14.2, 29.18.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 9°.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 35, 65, 97, 213, 320, 327, 328, 396, 397, 471, 500, 500.1, 521, 636.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 10°.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 14.11, 14.12.1, 14.12.2, 14.16.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 11°.

Loi sur les compagnies de flottage, L.R.Q., c. **C-42**, aa. 6, 6.1, 8, 10, 14, 27, 28, 43, 44, 49, 66.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 12°.

Loi sur la conservation du patrimoine naturel, L.R.Q., c. **C-61.01**, aa. 14, 16, 22, 27, 30, 92.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 13°.

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. **C-61.1**, aa. 5, 85, 92, 104, 106.0.2, 111, 122, 128.2, 128.5, 162.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 14°.

Loi sur le crédit forestier, L.R.Q., c. **C-78**, aa. 1, 53.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 15°.

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées, L.R.Q., c. **C-78.1**, aa. 30, 69, 70.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 16°.

Loi sur la distribution du gaz, L.R.Q., c. **D-10**, abrogée.

Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, a. 214 (partie).

Loi sur la division territoriale, L.R.Q., c. **D-11**, a. 17.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 17°.

Loi concernant les droits sur les mines, L.R.Q., c. **D-15**, aa. 1, 16.1, 70, 76, 80.2, 80.6, 97.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 18°.

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment, L.R.Q., c. **E-1.1**, a. 17.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 19°.

Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, L.R.Q., c. **E-1.2**, a. 19.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 20°.

Loi sur les espèces menacées et vulnérables, L.R.Q., c. **E-12.01**, aa. 6, 12, 15.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 21°.

Loi sur l'exécutif, L.R.Q., c. **E-18**, a. 4.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 4.

- Loi sur l'exportation de l'électricité*, L.R.Q., c. **E-23**, a. 9.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 22°.
- Loi sur la fondation Jean-Charles-Bonenfant*, L.R.Q., c. **F-3.2**, aa. 6, 20.
- Loi modifiant la Loi sur la fondation Jean-Charles-Bonenfant*, L.Q. 2003, c. 6, aa. 1, 2.
- Loi sur les forêts*, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 124.40, 257.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 23°.
- Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., c. **H-5**, aa. 4.2, 32.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 24°.
- Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-3**, aa. 1, 154.2, 1029.8.36.167.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 25°.
- Loi sur les mesureurs de bois*, L.R.Q., c. **M-12.1**, a. 44.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 26°.
- Loi sur les mines*, L.R.Q., c. **M-13.1**, aa. 11, 13, 115.1, 244, 245, 248, 320, 374, 382.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 27°.
- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, L.R.Q., c. **M-14**, a. 2.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 28°.
- Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, L.R.Q., c. **M-25.2**, titre, aa. 1, 2, 16, 17.5, 17.12.4.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, aa. 1-3.
- Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., c. **M-31**, a. 69.1.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 29°.
- Loi sur les ministères*, L.R.Q., c. **M-34**, a. 1.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 5.
- Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse*, L.R.Q., c. **O-5**, annexe.
- Décret concernant le Protocole entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, signé à Québec, le 23 mai 2003*, D. 1201-2003 du 19-11-03, (2003) 135 G.O. 2, 5126.
- Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q., c. **O-9**, aa. 67, 68, 108, 109, 162, 163, 187, 206, 207, 210, 210.1, 210.2, 210.3, 210.38, 281.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 30°.
- Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales*, L.R.Q., c. **P-16**, a. 42.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 31°.
- Loi sur les produits et les équipements pétroliers*, L.R.Q., c. **P-29.1**, a. 116.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 32°.
- Loi sur la protection des arbres*, L.R.Q., c. **P-37**, a. 1.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 33°.
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. **P-41.1**, aa. 1, 79.10.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 34°.
- Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 144, 178, ann. B.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 35°.
- Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, L.R.Q., c. **R-3.1**, aa. 1, 8.1, 8.2, 10, 63.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 36°.
- Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. **R-6.01**, a. 171.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 37°.
- Loi sur le régime des eaux*, L.R.Q., c. **R-13**, aa. 1, 68, 69.3, 70.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 38°.
- Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., c. **R-13.1**, aa. 1, 5, 6, 56, 83, 84, 86, 89, 148, 167, 168, 170, 173, 174, 191.38, 191.62, 191.63, 191.65, 191.68, 191.69.
- Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.Q. 2003, c. 7, aa. 1, 2;
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 39°.
- Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James*, L.R.Q., c. **S-16.1**, a. 52.
- Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 40°.

Loi sur la Société générale de financement du Québec, L.R.Q., c. **S-17**, a. 15.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 41°.

Loi sur la Société nationale de l'amiante, L.R.Q., c. **S-18.2**, aa. 18, 57, 61.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 42°.

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État, L.R.Q., c. **T-7.1**, a. 56.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 43°.

Loi sur les terres du domaine de l'État, L.R.Q., c. **T-8.1**, aa. 3, 98.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 44°.

Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux, L.R.Q., c. **T-11**, aa. 1, 2.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 45°.

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, a. 256.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2003, c. 8, a. 6, par. 46°.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu pour l'année 2004, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 3], nouveau;

Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour

l'année 2004, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.1], nouveau;

Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01], aa. 3.3.3-3.3.5, 3.5, 3.6;

Code de construction, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.01], aa. 2.01-2.16;

Code de sécurité, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.01.1], aa. 27-89, ann. I;

Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec aux fins de la délivrance du permis, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 20-11-03, (2003) 135 G.O. 2, 5149], nouveau;

Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée des anses, R.R.Q., 1981, c. **C-61**, r. 105, abrogé;

Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée Des Anses, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M., 2003-024F du 20-11-03, (2003) 135 G.O. 2, 5150], nouveau;

Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 32.002], aa. 1.02, 2.02, 6.01.1, 6.01.2, 8.01, 9.01, 9.03, 12.01;

Ordonnance sur les certificats de compétence en matière de gaz, R.R.Q.,

1981, c. **D-10**, r. 2, a. 1, ann. A, B;

Règlement sur le gaz et la sécurité publique, R.R.Q., 1981, c. D-10, r. 4, abrogé;

Ordonnance sur les rapports des distributeurs de gaz dans les cas des sinistres où le gaz est en cause, R.R.Q., 1981, c. D-10, r. 6, abrogé;

Règlement sur le remboursement des dépenses occasionnées à la Régie du bâtiment du Québec par l'application de la Loi sur la distribution du gaz, [R.R.Q., c. D-10, r. 8], abrogé;

Règlement sur le tableau de chasse à l'original pour l'année 2003, [R.R.Q., c. **D-13.1**, r. 1.2], nouveau;

Règlement sur la contribution à l'administration du plan conjoint des producteurs de chèvres, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.24.00000001], a. 1;

Règlement sur les parcs, [R.R.Q., c. **P-9**, r. 23], ann. 1;

Règlement sur les exploitations agricoles, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 11.1], a. 56.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopieur reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.